

Formation certifiante : Formateur Professionnel d'Adultes (FPA)



[Vae Fiche descriptive](#) [Candidater à la formation](#)

Sommaire :

[Contexte des activités professionnelles le plus fréquent](#)

[Responsabilité et autonomie](#)

[Facteurs d'évolution](#)

[4 blocs de compétences](#)

[Modalités de validation](#)

[Taux de réussite à la certification](#)

[Suites de parcours possibles](#)

Contexte des activités professionnelles le plus fréquent

Le titulaire du Titre formateur professionnel d'adultes exerce son activité dans des organismes de formation publics ou privés opérant dans le champ de la qualification ou de l'insertion ou des services formation d'entreprises tous secteurs confondus. Il peut également exercer son activité en tant que travailleur indépendant. Selon les structures qui l'emploient, les types d'emplois accessibles sont les suivants : formateur, formateur d'adultes, formateur technique, animateur de formation, formateur consultant...

Responsabilité et autonomie

Le formateur exerce généralement son activité sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique, selon la structure qui l'emploie. Il peut agir en autonomie sur la conception et l'animation des

actions de formation qui lui sont confiées en respectant les processus liés à la démarche qualité et en veillant au respect du cadre contractuel et financier de l'action de formation.

Facteurs d'évolution

La réalisation des activités s'inscrit dans un contexte de complexité croissante des réponses formation à mettre en œuvre, qui doivent intégrer de multiples dimensions : développement de la multimodalité en formation , individualisation des parcours, développement des comportements éco-citoyens, approche par situation, mais aussi mixage des publics.

4 blocs de compétences appelés certificat de compétences professionnelles (CCP)

CCP 1 : Concevoir et préparer la formation

Les compétences évaluées et constitutives de ce bloc sont :

- Élaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande.
- Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité.
- Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité.

CCP 2 : Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

Les compétences évaluées et constitutives de ce bloc sont :

- Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités.
- Evaluer les acquis de formation des apprenants.
- Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage.

CCP 3 : Accompagner les apprenants en formation

Les compétences évaluées et constitutives de ce bloc sont :

- Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation.
- Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours.
- Tutorer les apprenants à distance.
- Accompagner le développement professionnel des apprenants

CCP 4 : Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

Les compétences évaluées et constitutives de ce bloc sont :

- Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur en formation et dans sa spécialité.
- Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité.
- Analyser ses pratiques professionnelles.

Modalités de validation

Le titre professionnel « Formateur professionnel d'adultes » peut être attribué selon deux modalités :

Par la validation des acquis de la formation (VAF) :

A l'issue de la participation au cycle « Formateur professionnel d'adultes », les candidats sont évalués en regard :

- d'une mise en situation professionnelle
- de l'étude d'un projet réalisé en amont de la session d'examen fourni par le candidat
- d'une présentation du projet réalisé en amont de la session d'examen et d'un entretien technique avec le jury
- d'un dossier professionnel permettant d'illustrer les contextes dans lesquels le candidat a mis en œuvre les compétences
- des résultats des évaluations passées en cours de formation
- d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé

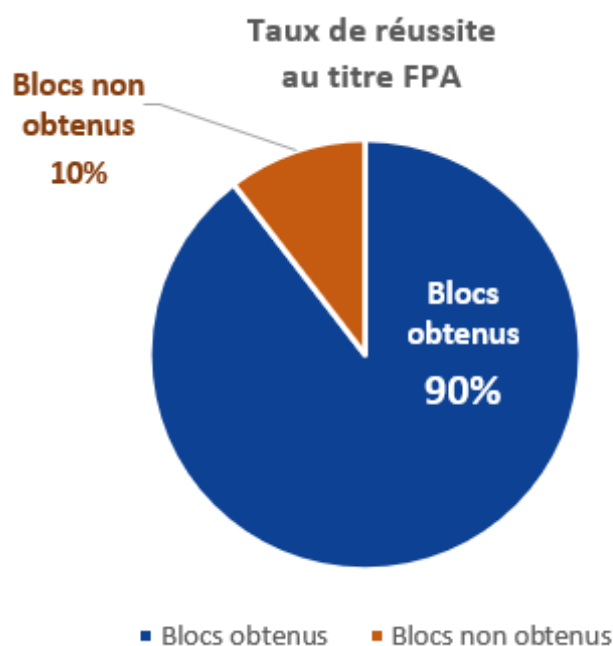
Par la validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Les personnes pouvant attester d'une année d'activités professionnelles (équivalent temps plein) en relation avec les activités visées par le référentiel des activités professionnelles peuvent obtenir le titre ou un bloc de compétences constitutif du titre. Les modalités d'évaluation sont identiques à celles prévues dans le cadre d'un parcours de formation. Il n'y a pas d'évaluation en cours de formation dans le cadre d'une validation des acquis de l'expérience.

Équivalence avec d'autres certifications professionnelles :

Il n'y a pas d'équivalence partielle ou totale avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations.

Taux de réussite à la certification



Par la validation des acquis de la formation (VAF) : 146 blocs de compétences obtenus sur 163 visés, soit 90% de réussite.

(Résultats depuis 2018. Données mises à jour le 02/02/2024)

Taux de présentation à la certification : depuis 2018, sur 100 personnes qui étaient inscrites à tout ou partie de la certification, 86 personnes ont passé les épreuves soit 86 % de présentation à la certification.

Taux d'insertion professionnelle : depuis 2018, sur 46 certifiés (certifications complètes) 41

personnes ont répondu à l'enquête. A 6 mois après la certification, 35 personnes sont en emploi dans l'emploi visé soit 85 %.

Suites de parcours possibles

Les formateurs professionnels d'adultes peuvent évoluer vers des fonctions de : conseiller en insertion, coordinateur, coordinateur pédagogique, conseiller en formation, consultant en formation, responsable de formation par promotion interne ou en suivant des parcours de formation de type diplôme universitaire ou des certifications professionnelles dans le domaine de l'ingénierie de formation ou des sciences de l'éducation.